



**PROCES VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02/09/2024**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 02 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

Présents : Mmes ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie, CARENSAC Fabienne, CLERGUE Christel, ESTEVENNY Clarion, GONTHIER Céline, LUGAN Christine, MM. BOUSQUET François, COGNE David, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LEVEAUX Michel, TREBOSC Michel.

Excusés : MM. LEMONNIER Alain, LHEROT Pierre-Jean.

Secrétaire de séance : Mme AZNAR Nathalie

Date de convocation : 27 août 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1 - **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 juin 2024**
- 2 - **Délibérations**
 - **Référent communal ERRE (Elu Rural Relais Egalité) : féminicides en milieu rural**
 - **Délibération achat terrain**
 - **Délibération SDET – Travaux dissimulation de réseau la case**
 - **Maître d'œuvre MAM**
- 3 - **Point sur la rentrée scolaire 2024-2025**
- 4 - **Projet tarification des repas cantine à 1 €**
- 5 - **Avancement projet Mam**
- 6 - **Point sur le personnel**
 - **RSU 2023 (Rapport Social Unique)**
 - **titularisation**
- 7 - **Questions diverses**

1 – **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2024**

Après lecture, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 10 juin 2024.

2 – **Délibérations**

Délibération 18-2024

- **Participation à l'action "Elu Rural Realis de l'Egalité" et designation d'un élu relais au sein du conseil municipal.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action "Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité" lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant le congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021,

portant sur le thème “La Femme, la République, la Commune”. L’AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d’Intérêt Interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet **A.M.I.** s’inscrit dans le cadre des propositions de “l’Agenda Rural” : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l’AMRF et intégré à l’action gouvernementale.

Le projet de l’AMRF se décline autour de trois axes “socle”, adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- 1- La désignation d’un élu référent au niveau départemental et l’identification des élus volontaires pour être “relais de l’Égalité” au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
- 2- L’accès à des guides pratiques et des formations à l’attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
- 3- La mise en place d’un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d’autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, délégué aux droits des femmes, préfecture, gendarmerie, conseil départemental, procureur etc.)

Le rôle de l’élu, en proximité, sera celui de “relais” : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l’élu relais municipal :

- Bénéficie de guides pratiques et de formation (en cours) qui faciliteront leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d’autres compétences en lien avec leur mission, l’AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d’accueil, panneau d’affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte aux lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d’un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S’engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour entrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le Conseil Municipal, à l’**unanimité**

SOUTIENT cette action ;

DÉSIGNE Mme Christine LUGAN comme “élu rural relais de l’Égalité” au sein du conseil municipal.

Délibérations 19-2024

- **Acquisition d’une partie des parcelles H225 et H490 pour création de voirie**

Monsieur le Maire propose à l’Assemblée de se porter acquéreur d’une partie de la parcelle du terrain cadastré H225 et H490 située au « Clot de Maussan » à Rouffiac (voir plan ci-joint) appartenant à M. FREZOULS Robert et Mme FREZOULS Myriam nécessaire à la création d’une voirie.

Ces parties de parcelles correspondent au lot B pour 133 m² et au lot D pour 363 m².

L’acquisition se ferait pour un montant total de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DÉCIDE à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition des lots B et D situé Clot de Maussans 81150 Rouffiac nécessaire à la création de la voirie.
- D'autoriser monsieur le maire à signer l'acte notarié.

Délibération 20-2024

- **Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication électronique 22-DR-0006
Dissimulation BT au P25 La case**

Monsieur le Maire indique qu'au sens de l'article 4.1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce aux lieux et places des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'affaire « Dissimulation BT au P25 Lacase » suite à visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune pour 21 300€ TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DÉCIDE à l'unanimité :

- D'approuver la proposition qui lui est faite,
- D'autoriser monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

Délibération 21-2024

Monsieur le maire informe les conseillers de l'avancée du dossier de réhabilitation d'un hangar en Maison des Assistantes Maternelles (MAM).

Lors du conseil municipal du 7 novembre 2022, il avait été décidé de faire appel à un cabinet d'architecture afin d'étudier la faisabilité du projet.

La société POP UP Architecture avait été retenue pour cette mission.

Un acte d'engagement pour la maîtrise d'œuvre de la création d'une maison locative ou une MAM dans un bâtiment existant a été signé par monsieur le Maire, en date du 12 juin 2023 pour un montant de 18 954.03 € HT.

La société POP UP Architecture est venue présenter le dossier de permis de construire au conseil municipal, avant le dépôt de celui-ci le 29 septembre 2023 en mairie.

Après discussion au sein des différents conseils municipaux, il a été acté de réaliser une MAM au vu des besoins et du manque d'offre de mode de garde pour la petite enfance sur la commune. Des contacts ont été pris auprès de la CAF et de possibles locataires de la MAM.

A cet effet, il s'avère que le permis de construire doit être modifié réglementairement entraînant une évolution dans les études du projet et des dossiers de consultations des entreprises qui sont en cours de réalisation. Pour cela, la société POP UP Architecture demande une rémunération complémentaire d'un montant de 3 000.00 € HT. Cela porte le montant global des honoraires à 21 000 € HT. Un avenant à l'acte d'engagement a été reçu en date du 14 juin 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner accord pour signer l'avenant pour la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver la proposition qui lui est faite,
- D'autoriser monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

3 – Point sur la rentrée scolaire 2024-2025

La rentrée du 2 septembre s'est bien passée, l'école a accueilli 39 enfants.

L'équipe enseignante est composée de Mme Audrey CLERGUE qui s'occupe des petits, moyennes et grandes sections et des CP soit 21 élèves.

Elle assure également la direction de l'école ; elle est remplacée tous les mardis par Manon GENDRE dans le cadre de son temps partiel.

Ophélie LELIEVRE a en charge les élèves de CE1, CM1 et CM2 soit 18 élèves.

Pendant les vacances des travaux de peinture ont été réalisés dans deux pièces de l'école.

4 – Projet tarification des repas de cantine à 1 €

Le Conseil Municipal étudie la possibilité de mettre en place la tarification sociale cantine pour les repas des enfants de l'école. Ce dispositif permet de minorer le prix du repas facturé aux familles en fonction de leur revenu ou du quotient familial.

Une subvention est versée par l'Etat aux collectivités (3€ par repas), pour chaque repas facturé à 1 € ou moins hors périscolaire pour les communes éligibles à la fraction « Péréquation » de la dotation de solidarité rurale. Cette aide est garantie jusqu'à fin 2027.

5 – Avancement projet MAM

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'un permis modificatif a été déposé pour être en conformité avec un bâtiment recevant du public.

Le bâtiment bénéficiera d'une aide de la CAF et de la communauté d'agglomération.

6 – Point sur le personnel

Monsieur le Maire présente aux conseillers, la synthèse du rapport social unique pour l'année 2023.

Il en résulte que la commune a employé 6 agents de catégorie C (3 titulaires et 3 contractuels), la moyenne d'âge est de 44 ans.

Les frais de personnel représentent 36 % du budget de fonctionnement. Le taux d'absentéisme est de 1.74.

Christine GUIBAUD, agent communal qui travaille à l'école depuis 2 ans ½ est titularisée.

Suite à un souhait de Mr Yoan Narozni de quitter son poste d'agent d'entretien au 31 décembre 2024, il sera procédé à un recrutement.

Après discussion, il est décidé de proposer un poste à temps complet de 35 h par semaine au lieu de 26 h actuellement.

7- Questions diverses

- L'arrêté pour le boulodrome a été effectué, il prévoit :
 - La priorisation de l'utilisation aux loueurs du Club House
 - L'utilisation de l'éclairage jusqu'à minuit (mise en place d'une minuterie)
- Dans le cadre du changement de locataire de la maison du « 9 rue du Château », un DPE (diagnostic énergétique) sera effectué la semaine prochaine pour un coût de 305 €. Les nouveaux locataires arrivent le 7 septembre.
- Le projet de l'aire de jeux pour les enfants sous l'école suit son cours en concertation avec les représentants des parents d'élèves
- Inauguration du four à bois : Mme Christine LUGAN fait de bons retours sur cette inauguration qui malgré un temps maussade a rassemblé une centaine de personnes. Les produits de la vente des pizzas ont été reversés à l'association du patrimoine.
Elle présente le fonctionnement de la gestion des manifestations en lien avec le four (formation pour fabriquer du pain, vente de pizza). C'est l'association du Bar'ouff qui gère le compte du four à bois. Tous les bénéfices et les dons sont reversés à l'association du patrimoine.

Fin de séance 00 h 10

**La secrétaire de séance,
Nathalie AZNAR**



**Le Maire,
Michel TREBOSC**



